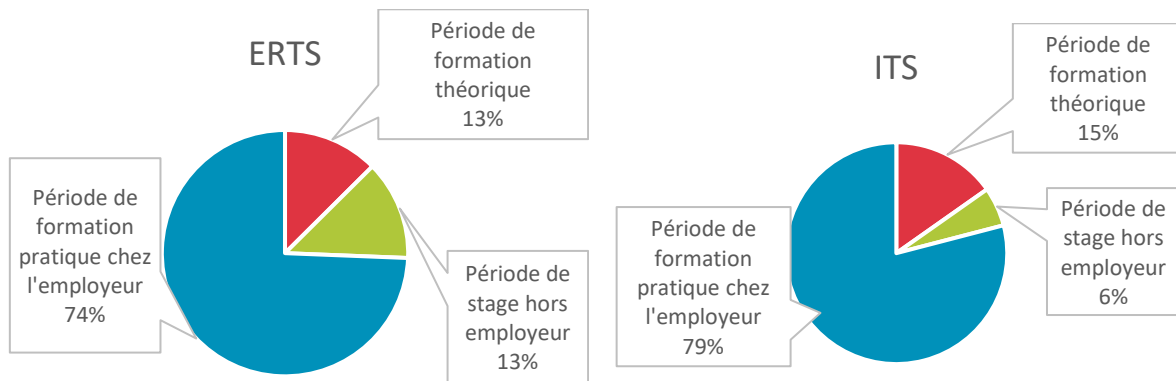


REFERENTIEL

*Décret n° 2022-1208 du 31 août 2022 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale
Arrêté du 31 août 2022 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale*

REPARTITION DE L'ALTERNANCE

	ERTS	ITS
Durée formation	24 mois	16 mois
Heures de formation théorique	400	400
Stage hors lieu d'emploi sur site qualifiant	420	140
Temps employeur (en moyenne)	68 semaines	46 semaines



CAPACITES A ACQUERIR AVEC LA CERTIFICATION VISEE SUR LE LIEU D'EMPLOI :

Participer au fonctionnement de l'unité d'intervention sociale et/ou de l'établissement ou du service.

Utiliser des supports adaptés pour communiquer en interne et en externe

MODALITES DE SUIVI ET D'ACCOMPAGNEMENT

Cette formation par la voie de l'apprentissage repose sur la pédagogie de l'alternance. Chaque Centre de formation partenaire met à disposition les moyens pédagogiques nécessaires au bon déroulement de la formation en distanciel ou présentiel. (Supports pédagogiques, plateforme numérique, locaux adaptés...etc)

- 1 entretien d'installation entre le CFA et le Maître d'apprentissage dans le premier trimestre
- 1 entretien entre le CFA et l'apprenti-e en début de contrat d'apprentissage
- 1 livret de formation prévu dans le référentiel permettant les échanges concernant les évaluations des compétences de l'apprenti sur son lieu de stage
- Livret d'apprentissage permettant les échanges entre le Maître d'apprentissage, les formateurs, l'apprenti et le CFA
- 1 visite effectuée par le formateur sur le lieu d'emploi
- 1 visite durant le stage hors employeur réalisée par le maître d'apprentissage

CONTENU DE LA FORMATION

- **BC 1 Piloter l'activité d'une unité d'intervention sociale**
 - Organiser la mise en œuvre de l'activité ;
 - Assurer la qualité des projets individuels et collectifs ;
 - Evaluer les résultats de la mise en œuvre de l'activité ;
 - Mettre en place un partenariat au service de l'activité ;
 - Impulser une dynamique de travail en réseau ;
 - Communiquer dans le cadre du pilotage de l'activité d'une unité d'intervention sociale.

- **BC 2 Manager et gérer les ressources humaines d'une unité d'intervention sociale**
 - Animer une équipe pluridisciplinaire et pluriprofessionnelle ;
 - Coordonner l'organisation du travail d'équipe pluridisciplinaire et pluriprofessionnelle dans une approche inclusive ;
 - Mettre en œuvre les obligations réglementaires ;
 - Assurer le suivi de la gestion des ressources humaines d'une unité d'intervention sociale ;
 - Mettre en œuvre les obligations réglementaires ;
 - Développer les compétences individuelles et les pratiques collectives ;
 - Appliquer les procédures de recrutement ;
 - Communiquer dans le cadre du management et de la gestion des ressources humaines d'une unité d'intervention sociale.

- **BC 3 Gérer les volets administratif, logistique et budgétaire d'une unité d'intervention**
 - Assurer la gestion administrative d'une unité d'intervention sociale ;
 - Organiser la logistique d'une unité d'intervention sociale ;
 - Elaborer le budget prévisionnel d'une unité d'intervention sociale ;
 - Gérer l'exécution et le suivi du budget d'une unité d'intervention sociale ;
 - Communiquer dans le cadre de la gestion administrative, logistique et budgétaire d'une unité d'intervention sociale.

- **BC 4 Contribuer au projet d'établissement ou de service**
 - Apporter une expertise technique ;
 - Evaluer le projet d'établissement ou de service ;
 - Concevoir le projet de l'unité d'intervention sociale en cohérence avec le projet d'établissement ou de service ;
 - Développer une veille professionnelle ;
 - Communiquer sur le projet d'établissement ou de service

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Moyens humains

L'équipe pédagogique du pôle comprend un responsable de pôle, 1 coordinateur pédagogique du dispositif et des formateurs permanents (en charge de référence de parcours, d'enseignements et d'autres activités pédagogiques) titulaires d'un diplôme au minimum de niveau 5, justifiant de 3 ans d'expérience dans un établissement ou service social et 3 ans d'expérience en pédagogie et des formateurs occasionnels.

Moyens techniques

La formation se déroule en présentiel et l'UFA met à disposition des apprentis :

- Les salles pédagogiques, les plateaux techniques et le centre de documentation
- Les moyens informatiques, réseau partagé et connexion wifi, plateforme web Moodle

Modalités de suivi et d'accompagnement :

La formation se déroule en mixité distanciel-présentiel avec :

- Cours avec des apports théoriques ou méthodologiques
- Livret de formation
- Modules d'accompagnement personnalisé du parcours, des activités pédagogiques individuelles, des guidances et des bilans d'autoformation.
- Groupes d'accompagnement à la professionnalisation ou d'analyse de la pratique

CERTIFICATION

Les blocs de compétences constitutifs du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale sont validés par des épreuves de certification dont les modalités sont précisées à l'annexe VI « Référentiel de certification » du présent arrêté et organisées comme suit :

Trois épreuves organisées par l'établissement de formation :

- DC 1 Rédaction et présentation orale
- DC 2 Analyse situation et présentation orale
- DC 3 Rédaction d'une note à partir étude de cas

DC 4 - une épreuve organisée par le préfet de région / Présentation du mémoire professionnel

DISPENSES / ALLEGEMENTS DE FORMATION

Les textes officiels prévoient que les candidats fassent l'objet d'un positionnement des acquis de leur formation et de leur expérience professionnelle. Lors de ce positionnement, ils peuvent éventuellement bénéficier d'un allègement de formation sans dépasser un tiers de la formation

ANNEXE III
 TABLEAU D'ALLÈGEMENTS DE FORMATION AU TITRE D'UN DIPLÔME D'ÉTAT DU TRAVAIL SOCIAL (*)

Diplôme d'Etat détenu par le candidat (**)	Diplôme d'Etat d'assistant de service social	Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé	Diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale	Diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé	Diplôme d'Etat d'éducateur de jeune enfant
BC1 : Piloter l'activité d'une unité d'intervention social	allègement	allègement	allègement	allègement	allègement
BC2 : Manager et gérer les ressources humaines d'une unité d'intervention sociale	/	/	/	allègement	allègement
BC3 : Gérer les volets administratif, logistique et budgétaire d'une unité d'intervention sociale	/	/	/	/	/
BC4 : Contribuer au projet d'établissement ou de service	allègement	allègement	allègement	allègement	allègement